

Link / Embed

OECD iLibrary Buy

+/- 1 / 279



Études de l'OCDE sur l'eau

La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE

UNE APPROCHE PLURI-NIVEAUX

Linking

Link to this publication:

Link to this publication with cover:

Link to this page:

Embedding

800
x
600

550
x
700



AUTO
SIZE

Études de l'OCDE sur l'eau

La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE

UNE APPROCHE PLURI-NIVEAUX



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

AVANT-PROPOS – 3

Avant-propos

Gérer l'eau pour faire en sorte que tous y aient accès n'est pas seulement une question d'argent, c'est aussi une affaire de bonne gouvernance. Les précédents travaux de l'OCDE sur l'eau ont conclu que des solutions existent et que l'on sait aujourd'hui comment remédier à la crise de l'eau. La difficulté est en réalité de mettre en œuvre ces solutions, de les adapter aux situations locales, de surmonter les obstacles à la réforme et de mobiliser les principaux acteurs des différents secteurs pour qu'ils unissent leurs forces et se partagent les tâches et les risques.

L'eau est une problématique essentiellement locale qui fait intervenir une pléthore d'acteurs au niveau des bassins, des communes et des États, ainsi qu'au niveau national et international ; la gestion des interdépendances entre les différents domaines d'action et niveaux d'administration représente de ce fait une véritable gageure. En l'absence de gouvernance publique efficace, les dirigeants se trouvent inévitablement confrontés à des obstacles qui nuisent à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes nécessaires dans le secteur de l'eau. Ces obstacles tiennent souvent à l'hyper fragmentation des rôles et compétences, à l'insuffisance des moyens financiers et techniques, à l'asymétrie de l'information, ainsi qu'à la médiocrité des cadres réglementaires et institutionnels et des cadres d'intégrité. Il est par conséquent indispensable d'améliorer la gouvernance de l'eau pour gérer efficacement les ressources de plus en plus limitées de la planète, déterminer la faisabilité budgétaire des plans d'investissement, assurer la pérennité et la qualité des services fournis et encourager la participation de tous les acteurs concernés – y compris du secteur privé et des collectivités territoriales.

Il est donc nécessaire de mieux gérer la gouvernance pluri-niveaux des politiques de l'eau, en améliorant la coordination horizontale et verticale entre les différentes institutions. Il n'existe pas de panacée, de solution unique ou de remède miracle pour répondre aux problèmes de gouvernance dans le secteur de l'eau mais l'analyse plaide en faveur de politiques élaborées sur place par les acteurs locaux, qui intègrent les spécificités et préoccupations territoriales. Les institutions chargées de la gestion de l'eau, bien qu'inégalement développées selon les pays, sont toutes confrontées à certains problèmes communs – y compris dans les pays les plus développés – qu'il est possible de diagnostiquer ex ante pour trouver des réponses adéquates. Pour ce faire, il est impératif de mettre à profit les expériences récentes, de repérer les bonnes pratiques et de développer des outils pragmatiques pour aider les responsables aux différents niveaux d'administration et les autres parties prenantes à mettre en place des politiques de l'eau efficaces, équitables et durables.

L'objet du présent rapport est précisément d'offrir une plateforme de réflexion pour opérer des comparaisons et mettre en commun les pratiques, tout en étudiant les rouages de la politique de l'eau afin de mieux comprendre qui fait quoi et à quel niveau d'administration, et comment la politique de l'eau est conçue, régulée et mise en œuvre. L'objectif est de faire ressortir les principaux défis de la gouvernance pluri-niveaux dans les pays de l'OCDE, ainsi que les instruments de gouvernance adoptés pour y répondre. Il

*Emphase sur quelques mécanismes spécifiques***Agences de bassins : organes compétents, missions, suivi, financement**

Organes compétents			
Type d'acteur ou d'institution	Nom		
Ministères et/ou agences publiques du gouvernement central	<p>Administrations et entités de la région flamande dans la CPIE, qui peut être considérée comme « l'agence de bassin » pour les districts des bassins de l'Escaut et de la Meuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présidence : Agence flamande pour l'environnement (VMM) environnement et nature : le département ministériel chargé du Territoire de la Nature et de l'Énergie (LNE) et l'Agence pour la nature et la foresterie (ANB) transport : ministère de la Mobilité et des Travaux publics (MOW) et W&Z aménagement du territoire : département ministériel de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (RWO) agriculture : département ministériel de l'Agriculture et de la Pêche (LV) économie : département ministériel de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (EWI) <p>Administrations et entités de la région flamande dans 11 « agences de sous-bassin »</p> <ul style="list-style-type: none"> environnement et nature : le département ministériel chargé du Territoire de la Nature et de l'Énergie (LNE) et l'Agence pour la nature et la foresterie (ANB) transport : ministère de la Mobilité et des Travaux publics (MOW) et W&Z aménagement du territoire : département ministériel de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (RWO) agriculture : département ministériel de l'Agriculture et de la Pêche (LV) économie : département ministériel de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (EWI) 		
Autorités locales et régionales	<p>Dans la CPIE, qui peut être considérée comme « l'agence de bassin » pour les districts des bassins de l'Escaut et de la Meuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'organisation cadre des provinces l'organisation cadre des villes et des communes l'organisation cadre des polders et des autorités de drainage <p>Dans les 11 « agences de sous-bassin » :</p> <ul style="list-style-type: none"> des représentants de chaque sous-sous-bassin, c'est-à-dire une partie du bassin (il peut s'agir d'un représentant d'une ville, d'une commune, d'un polder, ou d'une autorité de drainage dans le sous-sous-bassin) 		
Entreprises/acteurs privés	Non		
Citoyens et ONG	Non		
Missions			
Fonctions	Oui	Non	Détails
Suivi		X	
Coordination	X		
Réglementation		X	
Collecte de données	X		
Prévention de la pollution		X	
Harmonisation des politiques de l'eau à l'échelle des bassins	X		
Répartition entre usages		X	
Planification	X		
Financement		X	
Suivi			
La CPIE garantit une approche homogène de la politique intégrée de l'eau dans les sous-bassins. Dans chaque sous-bassin un rapport d'activité annuel est réalisé, celui-ci doit comprendre : 1) un rapport d'activité intégré sur le niveau de mise en œuvre du plan de gestion du sous-bassin ; et 2) un exposé des activités à mener au niveau du sous-bassin pour poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion du bassin			
Financement			
Type	Détails		
Budget autonome	Un petit budget est prévu pour l'administration, la communication et un petit nombre d'études spécifiques. Pour les autres activités, les comités des bassins, à savoir la CPIE et les comités des sous-bassins, dépendent des ressources financières des autorités participantes.		
Subventions des administrations infranationales	Non		

Instruments adoptés pour gérer l'interface entre les différents acteurs à l'échelle infranationale

Mécanismes existant pour coordonner l'action des différents acteurs du secteur de l'eau à l'échelle infranationale	Oui	Non	s/o	Détails (nom, exemple, contact, site Web, traitement des problèmes de capacité, etc.)
Collaboration intercommunale	X			Administrations locales des eaux
Organisme intercommunal spécifique	X			Sociétés intercommunales d'eau potable et sociétés intercommunales de traitement des eaux usées
Incitations spécifiques de l'administration centrale/régionale (mécanismes de régulation, récompense ou sanction, crédits budgétaires, etc.)	X			Subventions allouées aux communes pour les réseaux d'assainissement et les petites stations d'épuration des eaux usées
Règles historiques et traditions				
Mécanismes spécifiques de règlement des conflits				
Coopération informelle autour de projets	X			Ces projets figurent dans les plans de gestion de l'eau
Cofinancement				
Districts d'eau métropolitains ou régionaux			X	
Autres (précisez)				

Mécanismes adoptés pour renforcer les capacités au niveau infranational

Type de mécanisme	Oui	Non	s/o	Détails (nom, exemple, contact, site Web, traitement des problèmes de capacité, etc.)
Mécanismes généraux de gouvernance				
Collaboration avec le secteur privé (transfert de savoir-faire, contrats de concession, CET, etc.)	X			Projets pour le traitement des eaux usées, eau dans la ville
Incitations financières (en préciser l'origine et la raison d'être)				
Indicateurs de performance et objectifs engageant les autorités locales				Instrument concernant l'obligation d'information par les communautés (depuis 2008) : des indicateurs de performance économique et technique/opérationnelle de la gouvernance locale doivent être transmis à la VMM (y compris l'utilisation des ressources financières provenant des taxes sur l'eau potable pour l'entretien du réseau d'assainissement)
Participation des citoyens				
Participation des organisations de la société civile	X			Conseils communaux pour l'environnement mis en place par un accord bilatéral entre la municipalité et le ministère de tutelle régional de l'environnement
Bases de données (mise en commun de l'information)	X			
Arrangements historiques (tribunaux de l'eau, etc.)				
Autres (précisez)				
Mécanismes de gestion				
Formation – Ateliers – Conférences	X			Université d'Anvers : des colloques sur l'eau sont régulièrement organisés depuis 2006 par la CPIE et <i>Leerstoel Integraal Waterbeheer</i> (au sein de l'Université d'Anvers) qui organise également des débats, des soirées conférences et des cours de formation pour les étudiants et les professionnels.
Mécanisme spécifique de suivi des performances du personnel (des équipes ou des personnes)				
Autres (précisez)				

BELGIQUE (WALLONIE)

Sigles et abréviations

	Comité de concertation de la politique internationale en matière d'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SPW	Service Public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux

Cartographie institutionnelle des rôles et des compétences au niveau de l'administration centrale : répartition des rôles entre les ministères et les agences publiques

Conception et mise en œuvre des politiques de l'eau

Les rôles et les compétences en matière de politique de l'eau sont exclusivement affectés aux régions, à l'exception de la gestion des eaux côtières et littorales et du prix minimum de l'eau potable.

Cartographie des institutions chargées des normes de qualité et de la régulation

Pas de compétence au niveau fédéral

Coordination de l'élaboration des politiques entre les ministères et les agences publiques au niveau de l'administration centrale

Mécanismes mis en place pour coordonner l'action des différents ministères et agences publiques

Existence d'un mécanisme de coordination entre les ministères/organismes publics	Oui	Non	Détails (nom, site Web, contact, description, exemples, etc.)
Un ministère de l'eau			
Un ministère de tutelle			
Une agence centrale chargée des questions relatives à l'eau			
Une structure <i>ad hoc</i> à haut niveau (Conseil national, etc.)			
Un organisme interministériel (comité, commission, etc.)	X		Au niveau fédéral, le CCPIE, Comité de concertation de la politique internationale en matière d'environnement a été créé en 1995. Il est composé de représentants des ministères et administrations concernés aux niveaux fédéral et régional. Il repose sur des groupes de travail thématiques spécifiques, dont un sur l'eau doté de deux objectifs : i) définir les positions de la Belgique à défendre au niveau international ; et ii) préparer le processus de ratification relatif aux directives de l'UE sur l'eau et aux autres accords internationaux
Un programme inter-agences			
Un mécanisme interministériel chargé des questions relatives aux eaux territoriales			
Autres (précisez)			
Aucun mécanisme de coordination particulier			

Cartographie institutionnelle des rôles et des compétences au niveau infranational : répartition des rôles entre les autorités locales et régionales

Rôles et compétences en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques à l'échelle territoriale

Domaines	Ressources en eau	Eau et assainissement			
		Distribution			Assainissement
		Ménages	Agriculture	Industrie	
Stratégie, priorités et planification (infrastructures comprises)	Gouvernement de Wallonie SPW	Gouvernement de Wallonie	Gouvernement de Wallonie	Gouvernement de Wallonie	Gouvernement de Wallonie SPGE
Élaboration et mise en œuvre des politiques	SPW	Distribution de l'eau : SWDE et organismes intercommunaux. Pour les permis d'extraction (puits) : SPW	Pour les permis d'extraction (puits) : SPW	Pour les permis d'extraction (puits) : SPW	Gouvernement de Wallonie SPGE 7 organismes intercommunaux appelés « Organismes d'épuration agréés » (AIDE, AIVE, IBW, IDEA, IGRETEC, INASEP, IPALLE)
Information, suivi et évaluation	SPW	SPW			Gouvernement de Wallonie SPGE 7 organismes intercommunaux appelés « Organismes d'épuration agréés » (AIDE, AIVE, IBW, IDEA, IGRETEC, INASEP, IPALLE)
Implication des parties prenantes (sensibilisation des citoyens, etc.)	Commission consultative de l'eau	Commission consultative de l'eau	Commission consultative de l'eau	Commission consultative de l'eau	Commission consultative de l'eau
Autres (précisez)					

Rôles et compétences en matière de régulation (établissement de la régulation et contrôle de l'application)

Domaines	Ressources en eau	Eau et assainissement			
		Distribution			Assainissement
		Ménages	Agriculture	Industrie	
Acteurs au niveau infranational					
Municipalités	X	X			
Régions (provinces, états dans les États fédéraux, régions autonomes, cantons, etc.)	X	X			X
Organismes intercommunaux		X			X
Organismes spécifiquement chargés de l'eau (ex : conseils de l'eau élus, etc.)					
Agences de bassins					
Autres (précisez)					

Rôles et compétences en matière de régulation (établissement de la régulation et contrôle de l'application)

Domaines	Ressources en eau	Eau et assainissement			
		Distribution			Assainissement
Rôles		Ménages	Agriculture	Industrie	
Répartition entre usages	Syndicats des eaux	Société de distribution d'eau potable	s/o	s/o	Syndicats des eaux
Normes de qualité	Syndicats des eaux	Société de distribution d'eau potable	s/o	s/o	Syndicats des eaux
Respect des engagements de service	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Régulation économique (tarification, etc.)	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Réglementation environnementale (contrôle du respect des normes, etc.)	Syndicats des eaux	Provinces : permis pour le captage de l'eau souterraine			Syndicats des eaux
Contrôle du respect de la réglementation nationale au niveau infranational	Syndicats des eaux		s/o	s/o	
Autres (précisez)					

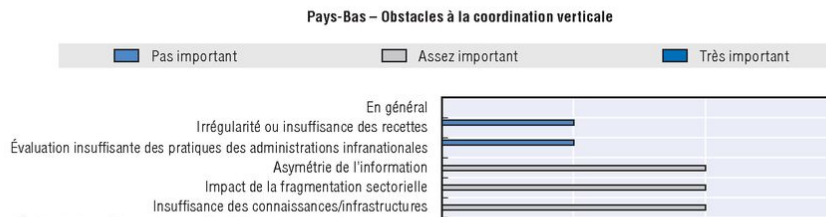
Coordination de l'élaboration des politiques de l'eau entre les différents niveaux d'administration et entre les acteurs locaux

Emphase sur quelques mécanismes spécifiques

Agences de bassins

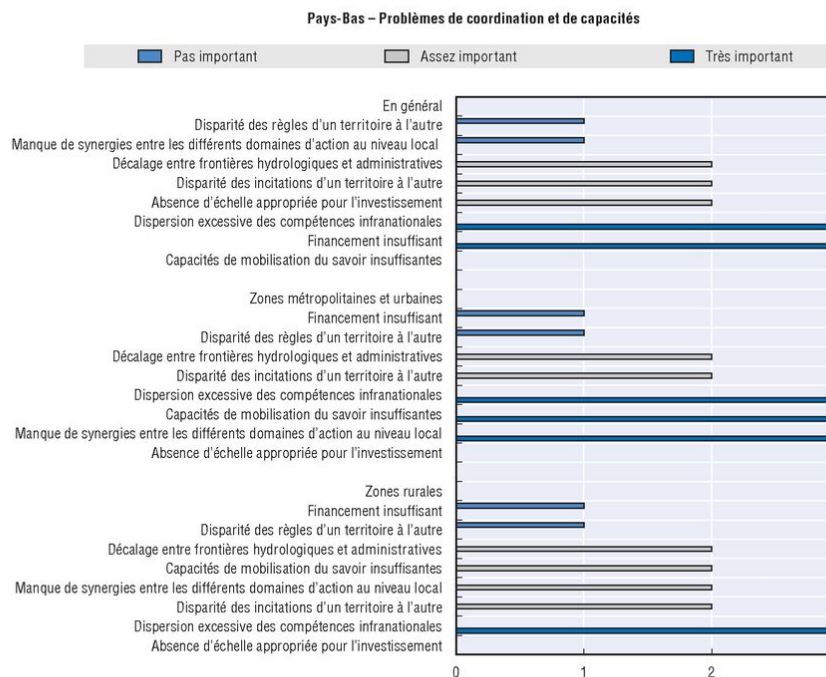
Organes compétents			
Type d'acteur ou d'institution	Nom		
Ministères et/ou agences publiques du gouvernement central	Non		
Autorités locales et régionales	Non		
Entreprises/acteurs privés	Non		
Citoyens et ONG	Non		
Autres	Syndicats des eaux : représentants élus des citoyens , et représentants de l'industrie, de l'agriculture et d'organisations pour la gestion des ressources naturelles		
Missions			
Fonctions	Oui	Non	Détails
Suivi	X		Union des Syndicats des eaux au Pays-Bas, www.uvw.nl
Coordination	X		
Réglementation	X		
Collecte de données	X		
Prévention de la pollution	X		
Harmonisation des politiques de l'eau à l'échelle des bassins	X		
Répartition entre usages	X		
Planification	X		
Financement	X		
Construction des infrastructures			
Autres			
Suivi			
Provinces, www.ipc.nl et l'Inspection des Transports, des Travaux publics et de la Gestion de l'eau, www.iww.nl			
Financement			
Type	Détails		
Budget autonome	Taxes : citoyens résidant dans le secteur du syndicat des eaux et exploitations agricoles et industries situées dans le secteur du syndicat des eaux		
Subventions des administrations infranationales	Oui		
Subventions des administrations infranationales	Oui		
Autres	Union européenne		

Obstacles à la coordination verticale de l'élaboration des politiques de l'eau



258 – 6. PROFILS PAR PAYS

Obstacles au renforcement des capacités et à la coordination à l'échelle territoriale



Mécanismes mis en place pour coordonner la politique de l'eau aux différents niveaux d'administration et à l'échelle territoriale

Existence d'un mécanisme pour assurer la coordination verticale et l'efficacité de la politique de l'eau à l'échelle territoriale	Oui	Non	Détails (contact, site web, etc.)
Organismes/agences de bassins		X	Programme <i>Room for the River (Ruimte voor de Rivier)</i>
Réglementation régissant la répartition des rôles entre les acteurs	X		<i>Waterwet</i>
Agence ou commission de coordination	X		<ul style="list-style-type: none"> Consultation nationale sur l'eau Programme Delta
Arrangements contractuels (entre les administrations centrale et locales, les administrations centrale et régionales, les administrations régionales et locales)	X		Accord politique national sur l'eau (<i>nationaal bestuursakkoord water</i>)
Organes ou acteurs intermédiaires (ex. fonctionnaires territoriaux)			Ministère de la Gestion de l'eau, représentants régionaux de la Direction générale des Travaux publics et de la Gestion de l'eau
Incitations ou transferts financiers	X		Du gouvernement central vers les Syndicats des eaux <i>Deltafund (> 2020)</i>
Indicateurs de performance	X		DG Eau
Bases de données partagées	X		<i>Informationhouse</i>
Conférences sectorielles entre les responsables de la politique de l'eau au niveau central et infranational	X		
Conférences multisectorielles	X		
Consultation des acteurs privés (marchands et non marchands)	X		Consultation des parties prenantes pour le plan national pour l'eau

Instruments adoptés pour gérer l’interface entre les différents acteurs à l’échelle infranationale

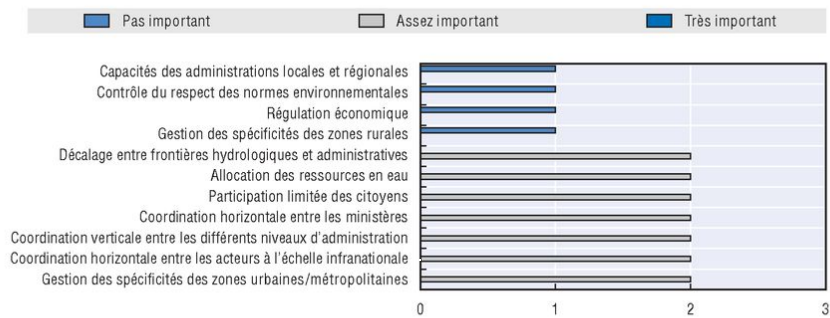
Mécanismes existant pour coordonner l'action des différents acteurs du secteur de l'eau à l'échelle infranationale	Oui	Non	Détails (nom, exemple, contact, site Web, traitement des problèmes de capacité, etc.)
Collaboration intercommunale		X	
Organisme intercommunal spécifique		X	
Incitations spécifiques de l'administration centrale/régionale (mécanismes de régulation, récompense ou sanction, crédits budgétaires, etc.)		X	
Règles historiques et traditions		X	
Mécanismes spécifiques de règlement des conflits		X	
Coopération informelle autour de projets	X		
Cofinancement	X		
Districts d'eau métropolitains ou régionaux		X	
Autres (précisez)			

Mécanismes adoptés pour renforcer les capacités au niveau infranational

Type de mécanisme	Oui	Non	s/o	Détails (nom, exemple, contact, site web, traitement des problèmes de capacité, etc.)
Mécanismes généraux de gouvernance				
Collaboration avec le secteur privé (transfert de savoir-faire, contrats de concession, CET, etc.)	X			Centre de gouvernance de l'eau, Programme <i>Living with Water</i>
Incitations financières (en préciser l'origine et la raison d'être)	X			Programmes de recherche visant à stimuler le développement et la mise en œuvre de nouvelles approches de gouvernance, comme le programme <i>Living with Water</i>
Indicateurs de performance et objectifs engageant les autorités locales	X			Évaluation comparative des Syndicats des eaux
Participation des citoyens	X			
Participation des organisations de la société civile	X			
Bases de données (mise en commun de l'information)	X			Début de la mise en œuvre et de l'exploitation
Arrangements historiques (tribunaux de l'eau, etc.)		X		
Autres (précisez)				
Mécanismes de gestion				
Formation – Ateliers – Conférences	X			
Mécanisme spécifique de suivi des performances du personnel (des équipes ou des personnes)		X		
Autres (précisez)				

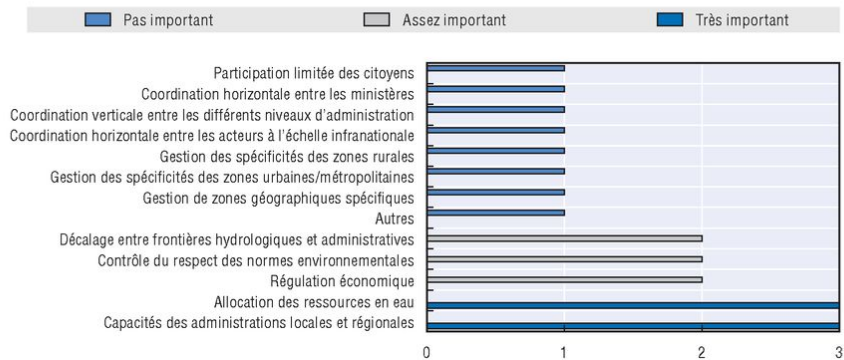
Évaluation finale des problèmes de gouvernance qui persistent

Pays-Bas – Principaux défis à relever par les pouvoirs publics dans le domaine de l'eau



Évaluation finale des problèmes de gouvernance qui persistent

Royaume-Uni AC – Principaux défis à relever par les pouvoirs publics dans le domaine de l'eau



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études de l'OCDE sur l'eau**La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE****UNE APPROCHE PLURI-NIVEAUX****Table des matières**

Résumé

Chapitre 1. Gouvernance publique et politiques de l'eau : une approche innovante pluri-niveaux

Chapitre 2. Cartographie des rôles et responsabilités institutionnels

Chapitre 3. Défis de coordination des politiques de l'eau entre les ministères et les niveaux administratifs

Chapitre 4. Coordination pluri-niveaux des politiques de l'eau

Chapitre 5. Considérations finales sur la gouvernance de l'eau : orientations préliminaires

Chapitre 6. Profils par pays

Australie

Belgique (Flandre)

Belgique (Wallonie)

Canada

Chili

Corée

Espagne

États-Unis (Colorado)

France

Grèce

Israël

Italie

Japon

**La gouvernance de l'eau
dans les pays de l'OCDE****une approche pluri-niveaux**DOI: [10.1787/9789264168244-fr](https://doi.org/10.1787/9789264168244-fr)

Ce rapport aborde les enjeux de gouvernance multi-niveaux dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et identifie les bonnes pratiques en matière de coordination de la politique de l'eau entre les ministères, les niveaux de gouvernement et les acteurs locaux au niveau infranational.

OECDpublishing

Ce site est propulsé par Keepeek 360, [Logiciel de Digital Asset Management](#) pour entreprises et collectivités